

PASSEPORT ORDINAIRE

Le passeport ordinaire est valable pour 10 ans avec 52 pages de Visas. Pour les mineurs de 1 à 15 ans, ce passeport est valable pour 5 ans et à 32 pages. Ce passeport coute 235.000 Franc burundais.

PROCEDURES D'OBTENTION

Pièces à Fournir:

1. Une photo passeport, sur fond blanc
2. Une photocopie de la Carte Nationale d'Identité
3. L'attestation d'identité complète
4. L'attestation de résidence
5. Un document justificatif de la profession du requérant (l'attestation de service, si vous êtes fonctionnaire)

Pour un requérant mineur :

1. Une photo passeport, sur fond blanc
2. L'extrait d'acte de naissance
3. Une autorisation parentale de voyage notariée ; annexée à celle-ci, la photocopie des Cartes Nationales d'Identité des parents ou celle d'un tuteur

Procédures suivantes :

1. Se présenter à la réception du lieu de dépôt (Commissariat Générale des Migrations ou GUP) avec votre dossier complet.
2. Remplir le formulaire de demande sur place.
3. Déposer le dossier pour enregistrement, et signer la page de confirmation qui vous sera remise.
4. Se rendre à la caisse BANCOBU du lieu de dépôt. Payer les frais d'obtention du passeport de 235.000 FBU.
5. Présenter le bordereau de paiement pour procéder à la prise d'image, et à la prise d'empreintes digitales pour les demandeurs majeurs.
6. On vous donnera rendez-vous pour revenir récupérer le passeport.

En cas de renouvellement

1. Copie de votre dernier document
2. Une photocopie de la Carte Nationale d'Identité

En cas de perte de l'ancien passeport

Une déclaration de perte, de vol ou de destruction de l'ancien document, effectuée à la police judiciaire.